

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

OBJET :  
PROJET  
D'AGGLOMERATION N°5  
: ADOPTION DU  
DOCUMENT DE  
SYNTHESE PA5 ET  
LISTE DES MESURES  
CANDIDATES

N° CS2025-20

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 21 mars 2025  
Secrétaire de séance : Chrystelle BEURRIER  
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN -  
Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie  
GODARD-CHARILLON - M. Hubert BERTRAND -  
M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER -  
Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Claude  
MANILLIER - M. Denis MAIRE - M. Julien  
BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel  
DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme  
Nadine JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-  
CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme  
Carole VINCENT - Mme Catherine BRUN - M.  
Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M.  
Bernard BOCCARD - M. Bernard VUAILLAT  
suppléant de M. Patrice DUNAND - M. Jacques  
DUBOUT suppléant de M. Daniel RAPHOZ

• Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M.  
Claude MANILLIER - M. François DEVILLE  
donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.  
Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole  
VINCENT - Mme Nadine PERINET donne pouvoir  
à M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe  
SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice

DUNAND - M. Bernard BOCCARD – M. Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL – M. Eddi ETIENNE - M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

## PROJET D'AGGLOMERATION N°5 : ADOPTION DU DOCUMENT DE SYNTHESE PA5 ET LISTE DES MESURES CANDIDATES

### Rappel du contexte

Pour permettre le dépôt du PA5 auprès de la Confédération, l'Assemblée du GLCT du Grand Genève a validé deux documents :

- Le rapport de synthèse du Projet d'agglomération 5 :
  - o Le rapport de synthèse du PA5 est la version synthétique du rapport principal. Il se concentre sur les principaux points saillants en abordant de manière succincte le diagnostic (état des lieux), les tendances et enjeux, et les réponses apportées par les stratégies et les mesures aux besoins d'actions inhérents à l'état des lieux et nécessaires pour atteindre la vision d'ensemble à 2050.
- **La liste des mesures candidates au cinquième projet d'agglomération du Grand Genève ; sous réserve des ultimes coordinations et des engagements à réaliser des maîtres d'ouvrage.**

Par souci de clarté, les mesures candidates ont été classées en quatre catégories :

- **Mesures phares** du PA5 qui correspondent aux mesures particulièrement indispensables à la construction de l'agglomération (ex : Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France).
- **Mesures structurantes** du PA5 qui permettent de consolider les réseaux de mobilité douce et de transport public d'envergure d'agglomération
- **Mesures PACA** du PA5 qui correspondent à des mesures « locales » ou accompagnant des mesures phares ou structurantes
- **Mesures « Paquet de mesures forfaitaires du PA5 »** qui correspondent à des petites mesures qui ont une cohérence globale entre elles (ex : paquet de mesures Modes doux).

Rappel des cofinancements sollicités et obtenus dans le cadre des Projets d'agglomération antérieurs :

	Nb mesures	Cout MCHF	Mesures retenues	Cout retenu	Mesures françaises	Montant total cofinancement MCHF	Montant cofinancement en France MCHF
PA1	61	668,78	27	466,75	6 (22%)	186	36 (19%)
PA2	54	962,90	35	624,45	3 (8%)	204	33 (16%)
PA3	42	623,40	27	296,76	5 (19%)	119,10	12 (10%)
PA4	51	520,8	46	410,5	4 (+ MD)	143,71	42 (35%)

### Le rapport de synthèse du PA5

Le rapport de synthèse résume les différents modules exigés par la Confédération :

- **Analyse de la situation et des tendances :**
  - o Environnement – Paysage
  - o Urbanisation
  - o Mobilité
- Rapport de mise en œuvre
- Vision d'ensemble 2050
  - o Socle du vivant
  - o Multipolarité rééquilibrée
- Stratégies sectorielles
- Mesures et priorisation : réparties entre mesures Mobilité, Urbanisation, Environnement –

### Les mesures du PA5

L'Assemblée du Grand Genève du 20 mars 2025 a validé une liste des mesures mobilité candidates au PA5, sous réserve des dernières coordinations et de l'engagement des maîtres d'ouvrages. *L'évaluation de l'état de coordination doit encore donner lieu à des échanges au sein des maîtrises d'ouvrage qui pourraient donner lieu à des ajustements à la marge des coûts ou de l'horizon de planification proposé.*

Sont identifiées comme mesures phares :

- La réalisation d'un BHNS reliant Genève à Saint-Genis-Pouilly comprenant le réaménagement du carrefour Porte de France et la réalisation d'une interface multimodale à St-Genis - Porte de France (2 mesures A5)
- La construction de la nouvelle interface multimodale de l'aéroport international de Genève (1 mesure A5)
- La deuxième étape de réaménagement des espaces publics de l'interface ferroviaire de la gare Cornavin (1 mesure B5)
- L'amélioration de l'interface multimodale de la gare de Nyon (3 mesures B5)

L'Assemblée du Grand Genève a validé une liste des mesures mobilité candidates au PA5, sous réserve des dernières coordinations et de l'engagement des maîtres d'ouvrages.

Pour l'ensemble du Grand Genève, la liste des mesures fait état de :

- **57 mesures Mobilité d'horizon A5** (dont 30 mesures forfaitaires) pour un total de 521 MCHF d'investissement dans le Grand Genève, à réaliser sur la période 2028 – 2032, dont :

- **9 mesures françaises A5 (2028 – 2032) pour 140.5 MF d'investissement :**
  - Continuités et rabattements cyclables sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 17,60 MF
  - Rabattement modes doux vers les interfaces multimodales de Bonneville : création de perméabilités sous le réseau ferré et sur l'Arve – 9.9 MF
  - Création d'aménagements pour Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et modes doux sur la RD1201 entre Neydens (pôle de loisirs) et l'entrée de ville sud de Saint-Julien-en-Genevois - 24,10 MF
  - Priorisation des transports publics sur voiries et aménagements d'interfaces multimodales transports publics - modes doux sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 13,60 MF
  - Construction d'une nouvelle interface multimodale à Porte de France en lien avec l'aménagement de l'axe BHNS - 24,40 MF
  - Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France - 25,40 MF
  - Requalification et sécurisation du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec l'arrivée du tramway - 6,00 MF
  - Mise en site propre de la ligne 6 de la TAC - 12,80 MF
  - Aménagement d'un axe fort vélo transfrontalier entre Genève et Reignier passant par la douane de Thônex-Vallard (mesure transfrontalière pour 8.7 MF, dont 6.7 MF pour la partie française)
- **13 mesures françaises forfaitaires** (avec un coût individuel inférieur à 5 MF) pour un total de **37,5 MF**, intégrées aux paquet modes doux (9 mesures) ou sécurité du trafic (4 mesures).
  - > Soit un coût d'opération de l'ordre de **178 MF** pour les mesures françaises et transfrontalière sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse au titre du PA5 pour la tranche A (2028-2032).
- **20 mesures d'horizon B5, dont 5 mesures forfaitaires, à réaliser sur la période 2032 – 2036**, totalisant 256 MCHF d'investissement dans le Grand Genève :
  - 2 mesure française B5 pour 19.8 MF :
    - Aménagements modes doux (voie verte, passerelle) sur la RD1201 (Boulevard Urbain) à Neydens – 12.8 MF
    - Renforcement de l'axe cyclable entre la ViaRhona et la voie verte le long de la Géline par l'aménagement d'une perméabilité cyclable sous les voies ferrées – 7MF
  - 2 mesures françaises forfaitaires modes doux (inf. à 5 MF) pour 4.7 MF

**La liste des mesures mobilité (horizons A et B) des maîtres d'ouvrage du Projet d'agglomération n°5 établit donc un montant total d'investissement de 777 MCHF (202.5 MF pour la partie française et transfrontalière).**

La liste des mesures françaises candidates est en annexe, présentée comme suit :

- Mesures horizon A – réalisation 2028-2032 : avec demande de cofinancement fédéral et réparties entre mesure individuelle (sup. à 5MF) et forfaitaires (inf. à 5 MF).
- Mesures Ae et Be : sans demande de cofinancement fédéral mais qui participent à l'objectif de report modal et à la montée en qualité du système de mobilité
- Mesures horizon B – réalisation 2032-2036 : préfigure une demande de cofinancement fédéral pour la génération suivante, lors du PA6
- Mesures horizon C : à titre indicatif

Pour mémoire, les mesures urbanisation, environnement et paysage ne font pas l'objet d'une demande de cofinancement à la Confédération mais sont intégrées au projet d'agglomération pour appréhender la cohérence et la pertinence de l'ensemble du Projet.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport de synthèse du 5<sup>ème</sup> projet d'agglomération du Grand Genève, ci-annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la liste des mesures françaises candidates à un cofinancement fédéral au titre du 5<sup>ème</sup> projet d'agglomération du Grand Genève, selon la liste ci-annexée à la présente délibération ;
- **PREND ACTE de l'engagement des maitres d'ouvrage à réaliser les mesures « A » et « Ae »** à l'horizon de réalisation prévu, à partir de 2028 (sauf dérogation pour les mesures bénéficiant d'un démarrage anticipé) et jusqu'à 2032 sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage** à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de cinquième génération, et à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/04/2025

Publié ou notifié le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance  
Chrystelle BEURRIER



Le Président,  
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 074-200075372-20250404-CS2025\_20-DE